

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

**N° VA\_DEL2023\_75**

**Objet : Rapport d'activité 2022 Société Publique Locale Euralille - Volets opérationnel et financier**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

La SPL (Société publique locale d'aménagement) réfléchit et organise depuis 1990 l'aménagement des territoires d'Euralille, 130 hectares qui s'étirent au sud-est de la ville de Lille, en plein cœur de la métropole.

Elle est l'outil d'aménagement des collectivités locales qui composent son actionnariat : Métropole européenne de Lille, la ville de Lille, le conseil Régional, le conseil Départemental et les villes de la Madeleine, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq. Martine Aubry, Maire de Lille, préside la société.

De SAEM (Société anonyme d'économie mixte), elle est devenue SPL en 2011 qui conduit des projets d'aménagement urbain. Ses missions sont définies par des traités de concession qui la lient aux collectivités. Ces contrats définissent le programme des constructions et des équipements publics à réaliser. Le statut juridique lui permet de contracter librement avec ses actionnaires et d'agir, au sein des projets d'aménagement, dans tous les domaines d'intérêt général qui leur sont liés : économie, environnement, patrimoine, culture, social...

L'article L.1524-5 du CGCT dispose que « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par les représentants du conseils d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte »

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 comprennent :

- le bilan et le compte de résultat de la société ;
- le bilan et le compte de résultats des 8 opérations conduites en concession d'aménagement (dont le parc scientifique européen de la Haute Borne).

Par délibération VA\_DEL2020\_132 du 13 octobre 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur le Maire comme son représentant au conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la SPL.

Lequel soumet aux membres du Conseil Municipal les volets opérationnel et financier du rapport d'activité 2022 de la SPL Euralille.

**Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 13 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil de prendre acte de la présentation des volets opérationnel et financier du rapport d'activité de la SPL Euralille.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196205-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023